

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 27 FEVRIER 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 27 février à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET** : Solidarité avec la Turquie et la Syrie - Subvention à la Fédération Internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. LAVAL a donné pouvoir à Mme DESNOUES, Mme BUREAU a donné pouvoir à M. VILLARET, Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

**ABSENTS** : M. ZING TSALA, M. PAOLI, Mme CAKIR, M. DUPRE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. MABOUSSOU.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire**

**Et par délégation**

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé**



**Véronique DESNOUES**



**2023-359 Solidarité avec la Turquie et la Syrie - Subvention à la Fédération Internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge.**

Les 6 et 7 février 2023, de puissants tremblements de terre ont touchés la Turquie et la Syrie.

À ce jour, les différents recensements font état de plus de 41 000 personnes qui ont été tuées et des milliers de personnes sont toujours portées disparues.

Les nombreux rescapés ont plus que jamais besoin de la solidarité internationale pour leurs besoins vitaux.

Conformément à ses valeurs et ses engagements en faveur de la solidarité internationale, la ville de Saint Jean de la Ruelle propose d'apporter un soutien envers les habitants des régions sinistrées par le biais d'une aide financière à la Fédération Internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC).

La Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) coordonne le déploiement de l'aide humanitaire dans les zones impactées par les deux séismes survenus les 6 et 7 février. Selon elle, ce sont plus de 16,3 millions de personnes qui sont affectées par cette tragédie.

Le soutien de l'IFRC comprend des abris, de la nourriture et de l'eau, des services de santé mentale et physique, une aide en espèces et la protection des groupes vulnérables.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'exprimer la solidarité des stéouruellans vis-à-vis des populations sinistrées en soutenant les actions de l'IFRC sur place à destination des victimes des tremblements de terre.

Vu l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 février 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder une subvention de 7 500 € à la Fédération Internationale des sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, nature 6748, fonction 048.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

Veronique DESNOUES